

1979 - 6 1979



NATIONS UNIES IN/SA COLLECTION

CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/13431
3 juillet 1979
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 2 JUILLET 1979, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT PAR INTERIM DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la déclaration du Secrétaire d'Etat adjoint, M. Christopher, expliquant le vote favorable des Etats-Unis sur la résolution concernant le Nicaragua, adoptée par les Ministres des affaires étrangères de l'Organisation des Etats américains, qui se sont réunis le 23 juin, et de vous prier de bien vouloir faire distribuer cette déclaration comme document du Conseil de sécurité.

Les Etats-Unis réaffirment leur plein appui à la résolution qui a été adoptée et se déclarent prêts à en respecter toutes les dispositions. Nous souhaiterions également inciter tous les Etats à ne pas prendre d'initiatives unilatérales susceptibles d'être interprétées comme une ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat, et qui ne serviraient qu'à aggraver la situation tragique au Nicaragua.

Le représentant permanent par intérim,

(Signé) Donald F. MCHENRY

Annexe

DECLARATION DU SECRETAIRE D'ETAT ADJOINT DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE,
M. WARREN CHRISTOPHER, EXPLIQUANT LE VOTE POSITIF DES ETATS-UNIS SUR
LA RESOLUTION CONCERNANT LE NICARAGUA ADOPTEE LE 23 JUIN A LA REUNION
DES MINISTRES DES AFFAIRES ETRANGERES DE L'ORGANISATION DES
ETATS AMERICAINS

La résolution adoptée représente un effort extraordinaire de la part des nations de l'hémisphère occidental pour régler le problème unique et tragique du Nicaragua.

Pour autant que je sache, la résolution adoptée aujourd'hui, qui bénéficie d'un large appui et revêt une grande portée, n'a pas de précédent.

Cette résolution fait apparaître un très large consensus des nations de l'hémisphère, qui sont tombées d'accord sur plusieurs points importants :

- 1) La conduite du Gouvernement Somoza est la cause fondamentale de la situation tragique que connaît le peuple nicaraguayen, et ce gouvernement devrait être remplacé sans délai.
- 2) Un nouveau gouvernement démocratique bénéficiant d'un large appui devrait être immédiatement installé, et des élections libres organisées dès que possible.
- 3) Les droits de l'homme du peuple nicaraguayen, si longtemps bafoués, seront garantis.
- 4) Les Etats membres sont invités à prendre toutes les mesures qui sont en leur pouvoir pour permettre de trouver une solution pacifique et durable au problème du Nicaragua.
- 5) Il est demandé aux Etats membres de respecter scrupuleusement le principe de non-intervention et de s'abstenir de toute action incompatible avec la recherche d'une solution pacifique et durable.
- 6) Enfin, les pays membres s'engagent à apporter une assistance humanitaire au peuple du Nicaragua et à contribuer au redressement du pays.

Les Etats-Unis sont heureux de s'associer à cette résolution dans l'intérêt de la solidarité qui doit régner au sein de l'hémisphère. Bien que les termes n'en soient pas aussi précis que nous le souhaitions initialement, la résolution permet cependant aux Etats membres d'avoir une action constructive.

L'appui que nous apportons à la résolution concrétise la politique des Etats-Unis qui consiste à pleinement respecter et reconnaître les vues des autres pays membres et à trouver des arrangements qui nous permettent, en évitant de recourir à des actions unilatérales, d'agir de concert.